

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE CROZANT (Creuse) PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUN 2023



☑ *Conseils Municipaux / PV du 29.06.2023*

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le 29 juin 2023 à 18 h 00 en session ordinaire à la mairie sous la présidence de M. Didier LAVAUD, Maire.

Secrétaire de séance : Danielle PRUDHOMME

Membres : 11

Présents : 6

Votants : 7 (Annie BARBAT a donné procuration à Bertrand CHAPUT)

Absents : 5 (Annie BARBAT, Franck PERIOT, Frédéric LASNIER, Bertrand MICARD et Sandrine LABERGERE)

Quorum : 6 (atteint)

Après approbation du procès-verbal de la séance du 11 avril 2023, on passe à l'ordre du jour.

Ordre du jour

Dossier d'aide sociale

Vote de la taxe d'aménagement

Aménagement du bourg : devis relevés topographiques numériques du bourg

Camping : agrandissement du bureau accueil (lingerie) - Nouveau devis d'électricité et de plomberie

Recensement de la population 2024 : désignation d'un coordonnateur communal

Lettre de Monsieur Richard TKACZ : demande d'acquisition de deux parties de terrain communal à La Chaudronnière

Affaires diverses

- **Dossier d'aide sociale**

Demande de prise en charge par l'aide sociale aux personnes âgées des frais d'hébergement au Centre Hospitalier de Bourgneuf

Le Conseil Municipal ne souhaite pas participer aux frais d'hébergement.

Avis favorable du CM à l'unanimité pour ne pas participer à la prise en charge des frais d'hébergement.

- **Taxe d'aménagement**

L'ordonnance du 14 juin 2022, relative au transfert à la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) de la gestion de la taxe d'aménagement et de la part logement de la redevance d'archéologie préventive, instaure, à compter du 1^{er} janvier 2023, un nouveau calendrier pour l'adoption des délibérations en matière de taxe d'aménagement.

A compter de 2023, toutes les délibérations concernant la taxe d'aménagement doivent être prises avant le 1^{er} juillet de l'année pour être applicables l'année suivante. Cela concerne les délibérations institutives, fixant les taux, prévoyant les exonérations et déterminant les modalités de partage du produit de la taxe entre communes et EPCI.

Une règle qui s'appliquera donc pour la première fois aux délibérations adoptées avant le 1^{er} juillet 2023 pour une application au 1^{er} janvier 2024.

Monsieur le Maire propose d'exonérer l'ensemble du territoire communal.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **Aménagement du bourg : devis relevés topographiques numériques**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il faut un relevé topographique du bourg afin que le cabinet d'architecture puisse commencer à travailler sur le projet.

Pour cela, un devis a été demandé à Monsieur Lionel CHAIGNEAU, géomètre à La Souterraine.

Ce devis concerne la phase 1 des travaux ainsi que les ajouts et s'élève à 6 410.00 € HT soit 7 692.00 € TTC.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **Camping : agrandissement (lingerie)**

Nouveau devis d'électricité et de plomberie

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que, dans le précédent devis de Monsieur Christophe BERNARD, la main d'œuvre n'avait pas été comptée.

Il présente donc le nouveau devis qui s'élève à 4 503.11 € HT soit 5 403.73 € TTC.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **Recensement de la population 2024 : désignation d'un coordonnateur communal**

Monsieur le Maire informe le CM que le recensement de la population aura lieu du 18 janvier au 17 février 2024 et qu'il faut désigner un coordonnateur communal. Il propose Laurent FALAIS, adjoint administratif territorial.

Il précise également qu'il y aura lieu de rembourser ses frais liés à sa formation.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **Lettre de Monsieur Richard TKACZ**

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de Monsieur Richard TKACZ qui souhaite acquérir deux parties de terrain communal à La Chaudronnière. Le CM ne souhaite pas vendre car cet achat provoquerait un rétrécissement de la route et donc une perturbation pour les véhicules ainsi qu'une gêne pour des travaux sur les réseaux.

Avis favorable du CM à l'unanimité pour ne pas vendre les deux parties de terrain communal demandées.

- **AMAC : don à la commune de Pontarion**

Monsieur le Maire donne lecture du courriel de l'Association des Maires de la Creuse afin de venir en aide à la commune de Pontarion, victime d'une tornade en mars dernier. Le CM décide de verser une subvention exceptionnelle de 100 €.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

Informations diverses

- Courrier de Madame Maria HILLEWAERE
- Courrier de l'école primaire de Saint Sébastien : remerciements pour la subvention
- Courrier de Maître Laurent LOYTIER

La Secrétaire de Séance,

Danielle PRUDHOMME



Crozant, le 4 juillet 2023

Le Maire,

Didier LAVAUD

